

Contact
Regula Heller
T +41 31 357 38 41
regula.heller@anq.ch

Délégués à la qualité
et responsables de la mesure des infections
du site opératoire avec Swissnoso
dans les hôpitaux de soins aigus

Berne, en septembre 2014

INFECTIONS DU SITE OPERATOIRE AVEC SWISSNOSO

Nouveautés à partir d'octobre 2014

Madame, Monsieur,

Le comité directeur de l'ANQ ayant pris des décisions concernant la mesure des infections du site opératoire, nous vous communiquons les nouveautés qui en résultent :

- possibilité de choisir parmi douze types d'interventions ;
- pas de changement d'intervention durant la période de relevé ;
- pas d'interruption pendant cette période.

Possibilités de choix des interventions à partir d'octobre 2014

Selon les dispositions contractuelles en vigueur, les hôpitaux choisissent les trois interventions obligatoires parmi dix types d'interventions. Depuis l'automne 2013, ceux qui pratiquent la chirurgie du côlon sont tenus de relever les interventions de ce type ; ils n'ont donc plus que deux autres interventions obligatoires à choisir.

Pour l'instant, les opérations sur le rectum et les bypass gastriques sont des interventions facultatives, qui ne font pas partie des trois interventions obligatoires.

Concernant ces dernières, l'ANQ, en accord avec Swissnoso, a décidé d'élargir le choix. Cela signifie que les hôpitaux pourront, à partir de la prochaine période de mesure (octobre 2014), sélectionner leurs trois interventions obligatoires dans **toute la liste des interventions**, c'est-à-dire parmi les **douze types d'interventions** suivants :

- appendicectomies
- cholécystectomies
- cures de hernie
- chirurgie du côlon
- césariennes
- chirurgie cardiaque
- première prothèse élective de hanche

- première prothèse élektive de genou
- chirurgie du rachis
- hystérectomies
- bypass gastriques
- interventions sur le rectum

Pas de changement d'intervention pendant la période de surveillance

Jusqu'ici, les hôpitaux pouvaient, pendant la période de surveillance, changer de type d'intervention une fois qu'ils avaient recensé 30 cas pour cette intervention. A partir d'octobre 2014, ils ne pourront plus en changer, ni suspendre le relevé en cours de période.

L'objectif est une surveillance continue : pas d'interruption pendant toute la période

Jusqu'à présent, par ex. quand la personne responsable de la mesure était absente pour congé ou pour maladie, les hôpitaux pouvaient interrompre l'inclusion des cas durant cette période. De plus, les prescriptions actuelles de Swissnoso les autorisaient à ne pas inclure tous les patients ; ils pouvaient par ex. en enregistrer seulement un sur deux.

Mais cette manière de procéder ne permet pas d'atteindre le nombre maximum de cas. Par conséquent, l'ANQ souhaite aboutir, pour l'année ou les deux années à venir, à une inclusion exhaustive pour chaque type d'intervention. Elle recommande donc aux hôpitaux d'adapter leurs processus en conséquence.

Nous vous remercions d'avance de vos efforts pour satisfaire aux prescriptions de l'ANQ concernant la mesure des infections du site opératoire.

Meilleures salutations
ANQ

A handwritten signature in black ink that reads 'Regula Heller'.

Regula Heller
Responsable Soins aigus

Copie à : Swissnoso Working Group